

VILLE DE NOUMEA

POLE VIE LOCALE

DIRECTION POLITIQUE DE LA
VILLE

N° 2017/727

(N) 866

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Subvention au GIP Maison de l'Etudiant (GIP MDE) dans le cadre
d'un projet de jardins potagers de la Résidence R500

P. J. : - 1 tableau récapitulatif
- 1 projet de délibération

La Ville de Nouméa soutient dans le cadre de son Plan Actions Jeunesse 2017/2021 les actions en faveur du développement des jardins urbains vivriers et de l'intégration des étudiants à la vie nouméenne.

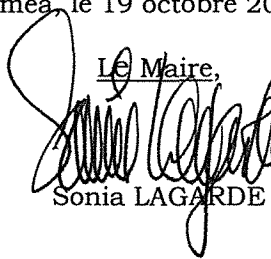
Un projet de jardins potagers, porté par les étudiants et géré par une association d'étudiants est actuellement en cours.

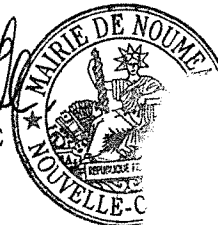
Les enjeux sont multiples tels que la création de lien et de cohésion entre les étudiants, un apport de supplément de revenu aux étudiants en situation de précarité, la sensibilisation au travail de la terre et au patrimoine.

Dans cette perspective, il est proposé pour l'année 2017, l'attribution d'une subvention d'un montant de 300.000F/CFP au GIP Maison de l'Etudiant (GIP MDE) sur des crédits de droit commun pour financer la création de ces jardins potagers à la Résidence R500.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 19 octobre 2017

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DEMANDE DE SUBVENTION RETENUE - ETUDIANT

Montant disponible : : 300 000 F
Montant proposé : : 300 000 F
Reste : : 0 F

LIBELLE	OBJET	ANNEE CREATION	MONTANT TOTAL DU PROJET 2017	MONTANT PERCU EN 2016	MONTANT SOLLICITE EN 2017	AUTRES FINANCEMENTS SOLLICITES	OBSERVATIONS	PROPOSITION
GIP Maison de l'Etudiant (GIP MDE) Présidente : Hélène IEKAWE	Aide au financement d'un projet de jardin potager au sein de la Résidence R500 permettant d'améliorer les conditions de vie et de sécurité des étudiants en résidences	2012	1 280 550 F	0 F	1 280 550 F	-	Avis favorable La Ville soutient les projets portés par les étudiants	300 000 F
TOTAL			1 280 550 F		1 280 550 F			300 000 F



866
(N)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi 14 novembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 30.10.2017	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Dominique SIMONET	M.	André WAMO
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Gaël YANNO
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 07.11.2017	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Félicia BALLANGER
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Jonas TAOFIFENUA
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Francine BEYNEY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Charles ERIC
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
			M.	Marc ZEISEL	Mme	Laurène CASSAGNE
			Mme	Sabine KAGY	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	:	42	M.	Christophe OBLED	M.	Gilles UKEIWE
Nombre de votants	:	51	Mme	Karine DESTOURS	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
(9 procurations)			Mme	Germaine NEWEDOU		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/866

attribuant une subvention au GIP Maison de l'Etudiant (GIP MDE) pour un projet de jardins potagers de la Résidence R500

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **14 NOV. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/198 du 14 mars 2017 relative au budget principal primitif 2017 de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/727 du 19 octobre 2017,

La Commission de la Cohésion Sociale, de la Solidarité et du Handicap, entendue en séance du 26 octobre 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Sur les crédits de droit commun est autorisée l'attribution d'une subvention d'un montant total de 300.000 F/CFP au GIP Maison de l'Etudiant (GIP MDE).

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

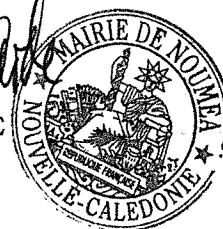
ARTICLE 3 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et notifiée au GIP Maison de l'Etudiant.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **14 NOV. 2017**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **15 NOV. 2017**



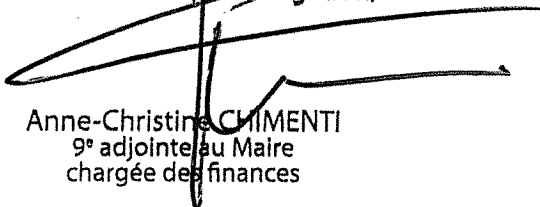
DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.P.V.	-	1
GIP MDE	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 16 NOV. 2017
au Commissaire Délégué
et notifié le 20 NOV. 2017
~~et / ou publié le~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances